

# Nomination d'Anne-Laure Torrésin à la direction générale de la Caisse centrale de la MSA

Communiqué de presse  
26/03/2024



Le conseil d'administration de la caisse centrale de la MSA, présidé par Pascal Cormery, a nommé Anne-Laure Torrésin, directrice générale de la CCMSA, à compter du 1er avril 2024. Elle succède à François-Emmanuel Blanc qui fait valoir ses droits à la retraite.

Agée de 45 ans, diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, ancienne élève de l'EN3S, Anne-Laure Torrésin officie en MSA depuis le début de sa carrière en 2002. Elle accède rapidement à des postes de cadre dirigeant au sein de différents organismes locaux, où elle acquiert une solide expérience de management et de gestion du changement dans des environnements complexes.

Anne-Laure Torrésin est nommée Directrice Générale de la MSA Alpes Vaucluse, en 2015. Alors qu'elle est Directrice générale de caisse de MSA, elle lance un projet d'entreprise axé sur la performance et la qualité de service aux adhérents, associe l'ensemble des salariés dans sa mise en œuvre opérationnelle et

positionne très rapidement la caisse comme un modèle en termes de résultats tout en préservant la proximité territoriale.

En 2019, elle est nommée Directrice Déléguée au projet de Groupe MSA pour mettre en œuvre « MSA 2025 » au sein de la Caisse centrale afin de construire les éléments de stratégie qui soutiendront la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2021-2025.

En janvier 2020, Anne-Laure Torrésin devient Directrice Déléguée aux Opérations, en charge du pilotage du réseau MSA. Elle met notamment en place les dialogues de gestion annuels entre les Caisses locales et la Caisse centrale. Cette fonction la conduit également à participer activement à la négociation de la COG 2021-2025.

## A propos de la MSA

Avec 28,1 milliards de prestations versées à 5,2 millions de bénéficiaires, la MSA, deuxième régime de protection sociale en France, se distingue par son organisation en guichet unique. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole - exploitants, salariés (d'exploitations, entreprises, coopératives et organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre - et des ayants droit.